



2026/2027



RENTRÉE SCOLAIRE

INFORMATIONS

PRATIQUES



GUICHET EDUCATION

Médiathèque de Boma

1, route de Guîtres 33910 Saint Denis de Pile

05 57 55 83 50

espace.famille@mairie-saintdenisdepile.fr

HORAIRES ÉCOLE MATERNELLE

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
8h40 à 11h55 / 13h45 à 16h30			

HORAIRES ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
8h30 à 12h / 13h45 à 16h15			

ATTENTION L'accueil de loisirs, proposé par la CALI (Communauté d'Agglomération du Libournais), est disponible le mercredi et pendant les vacances scolaires. Veuillez-vous adresser au service inscription des centres de loisirs de la Cali au 05 24 24 22 35 du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h. Toutes vos démarches sont disponibles en ligne sur : <https://lacali.portraitfamille.net>.

TARIFS ET MODE DE PAIEMENT POUR LE PÉRISCOLAIRE

Dans le but de faciliter l'accès des familles aux services publics, l'équipe municipale a choisi de maintenir les tarifs des services périscolaires, particulièrement ceux de la restauration scolaire.

Quotient Familial :

Fournir son avis d'imposition 2026 (sur les revenus 2025) au plus tard le 31/10/2026.

A défaut le tarif de la tranche la plus élevée sera appliqué.

Facturation Unique Mensuelle :

Une facture « vie scolaire » est adressée mensuellement regroupant les services suivants : restauration, activités sportives, accompagnement à la scolarité, accueil périscolaire.

Facturation trimestrielle pour le transport :

Le paiement fait l'objet d'une facture distincte trimestrielle.

LES MODES DE PAIEMENT :

- Paiement en ligne via l'Espace Famille (paiement PAYFIP)
- Prélèvement automatique (renseignements auprès du service éducation ou sur votre espace famille)
- En espèces à déposer au service éducation de Boma aux heures d'ouverture **avant le 20 de chaque mois (le paiement par chèque n'est plus possible)**
- Tickets CESU (hors restauration scolaire et transports scolaire)

Toute prestation pour laquelle votre enfant est inscrit est due sauf sur présentation d'un certificat médical ou en cas d'incident familial majeur.

ACCUEILS PERISCOLAIRES

MATERNEL

Accueil périscolaire maternel :

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi : 7 h 15 - 8 h 30 / 16 h 30 - 18 h 30 (Le goûter est inclus le soir)

Contact : 05 57 24 98 94 et portable : 06 12 19 49 20

Inscription auprès du service éducation ou en ligne sur l'espace famille.

ELEMENTAIRE

Accueil périscolaire élémentaire :

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi : 7 h 15 - 8 h 20 / 16 h 15 - 18 h 45 (Le goûter est inclus le soir)

Contact : 05 57 74 27 29 et portable : 06 12 19 48 81

Inscription auprès du service éducation ou en ligne sur l'espace famille.

TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Forfait journée : Vous bénéficiez de ce tarif si vous décidez d'utiliser le service d'accueil périscolaire le matin et le soir.

Forfait demi-journée : Vous bénéficiez de ce tarif si vous décidez de n'utiliser le service d'accueil périscolaire que de façon occasionnelle le matin ou le soir.

Paielement à réception de la facture unique mensuelle.

	Tranches de quotient	Tarif journée	Tarif 1/2 journée matin	Tarif 1/2 journée soir
T.1	Quotient fiscal inférieur à 200€	3,17 €	1,70 €	2,30 €
T.2	De 201 à < 300 €	3,17 €	1,70 €	2,30 €
T.3	De 301 à 400 €	3,23 €	1,77 €	2,37 €
T.4	De 401 à 500 €	3,35 €	1,83 €	2,43 €
T.5	De 501 à 600 €	3,47 €	1,89 €	2,49 €
T.6	De 601 à 700 €	3,68 €	2,02 €	2,62 €
T.7	De 701 à 800 €	3,80 €	2,08 €	2,68 €
T.8	De 801 à 950 €	3,93 €	2,15 €	2,75 €
T.9	De 951 à 1100€	3,99 €	2,21 €	2,81 €
T.10	De 1101 € à 1250 €	4,05 €	2,27 €	2,87 €
T.11	De 1251 € à 1500 €	4,06 €	2,29 €	2,89 €
T.12	De 1501 € à 1700 €	4,13 €	2,36 €	2,96 €
T.13	De 1701 € à 2000 €	4,26 €	2,36 €	2,96 €
T.14	> 2000 €	4,26 €	2,36 €	2,96 €

- ✓ Animateurs diplômés.
- ✓ Temps déclarés SDEJS, soumis à des taux d'encadrement (1 pour 14 en maternelle, 1 pour 18 en élémentaire).
- ✓ Activités encadrées (jeux, ateliers artistiques, projets (chorale, jardin, danse), évènements, etc.)
- ✓ Activités libres.

RESTAURATION SCOLAIRE

Les repas sont confectionnés sur place au sein de la cuisine centrale avec pour partie (30%) des produits bio et locaux. Les menus sont composés trimestriellement par une diététicienne et sont soumis à la validation d'un groupe de travail composé d'élus, de représentants des parents d'élèves, des directeurs des structures scolaires et périscolaires et d'élèves.

Ils sont affichés dans les écoles, diffusés en ligne sur le site Internet de la ville et téléchargeables sur l'Espace Famille.

Inscription de 1 à 4 jours fixes par semaine valable pour toute l'année scolaire.

Inscription auprès du service éducation ou en ligne sur l'espace famille.

Le paiement est mensuel et intégré à la facture unique.

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

	Tranches de quotient	Prix du repas
T.1	Quotient fiscal inférieur à 200€	1,00
T.2	De 201 à < 300 €	1,46
T.3	De 301 à 400 €	1,74
T.4	De 401 à 500 €	2,31
T.5	De 501 à 600 €	2,50
T.6	De 601 à 700 €	2,65
T.7	De 701 à 800 €	2,82
T.8	De 801 à 950 €	2,97
T.9	De 951 à 1100€	3,14
T.10	De 1101 € à 1250 €	3,30
T.11	De 1251 € à 1500 €	3,52
T.12	De 1501 € à 1700 €	3,67
T.13	De 1701 € à 2000 €	3,84
T.14	> 2000 €	4,00

- ✓ Ce temps est encadré par l'équipe du service entretien et restauration (Par les Atsem également pour l'école maternelle. Nombre d'agents : 5 agents du service entretien et restauration. (Pour l'école élémentaire 8 agents du service entretien et restauration).
- ✓ Les équipes sont en lien permanent avec les équipes enseignantes et périscolaires.
- ✓ Atelier de sensibilisation, éveil au goût, découverte des produits, rencontre avec les maraîchers...
- ✓ Coût réel du repas avec encadrement par enfant : environ 9€

PAUSE MERIDIENNE

- ✓ Ce temps est encadré par l'équipe périscolaire (4 animateurs(trices) à la maternelle, 8 en élémentaire, tous diplômés. Les équipes sont en lien permanent avec les équipes enseignantes et du service entretien et restauration.
- ✓ Activités libres, tournois sportifs, projets (Boîte à jouer, activités artistiques, évènements...)

ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS) à partir de la semaine 39

Le mardi et/ou jeudi de 16h15 à 18h30

Aide aux devoirs et activités éducatives.

- ✓ Temps encadré par des animateurs(trices) diplômé(e)s, des bénévoles de la médiathèque.
- ✓ Des intervenants extérieurs qualifiés
- ✓ Projets fils rouge sur l'année (Téléthon, Pile de drôles, fête de la musique)
- ✓ 1 animateur(trice) pour 14 enfants maximum

Nombre de place limité et goûter fourni.

Inscription auprès du service éducation ou en ligne sur l'espace famille.

ECOLE MULTISPORTS ET GYM ENFANTS à partir de la semaine 39

Gym enfants : pour les grandes sections de maternelle et CP

(Mardi : G.S 17h-18h et Jeudi : C.P 16h45-17h45)

Ecole multisports : à partir du CE1 (Lundi : CE1/CE2 /CM1/CM2) de 16h45 à 18h15

Inscription auprès du service éducation ou en ligne sur l'espace famille.

Nombre de places limité. **Païement intégré à la facture mensuelle, montant annuel mensualisé.**

TARIFS

Type de prise en charge	Prix à l'année	/ mois sur 10 mois
Par an / enfant	70 €	7€
Par an / enfant Avec prise en charge par le centre d'accueil périscolaire dès la fin de classe	80 €	8€
Pour une inscription faite en cours d'année, prise en charge à partir du mois de mars	40 €	Pas de mensualisation pour une inscription tardive.

- ✓ Temps encadré par des éducateurs diplômés.
- ✓ EMS : Groupe de 18 enfants maximum, rotation entre les groupes en cours d'année.

SPORTS VACANCES

L'opération Sports Vacances permet de découvrir des activités sportives, pendant les vacances scolaires : **Faire du sport près de chez soi...pendant les vacances scolaires**

1^{ère} semaine des vacances d'Avril

1^{ère} semaine des vacances d'été

Des stages multisports d'une durée d'au **moins trois jours consécutifs** sont proposés pour les 10-13 ans : toutes les activités sont assurées par des **éducateurs sportifs diplômés**.

Groupe de **14 à 18** jeunes maximum.

Stage de 5 jours : **60€ / enfant soit 12€ la journée**

Obligation d'inscription sur toute la durée du stage.

PASS'MUSIQUE, SPORT, CULTURE

Dispositif ayant pour objectif de promouvoir la pratique culturelle en permettant aux jeunes dionysiens et dionysiennes de **3 à 18 ans** et sous certaines conditions, d'accéder à la culture et à la vie associative grâce à une prise en charge municipale d'une partie du coût de la licence (20€ à 50€ selon le PASS. Modalités et formulaire en ligne sur le site de la Mairie de Saint Denis de Pile).

Critères d'éligibilités :

- ✓ Être domicilié sur le territoire communal
- ✓ Inscrire votre enfant (licence) dans une association culturelle dionysienne signataire de la « Charte des Associations » et dispensant une activité par un éducateur diplômé.
- ✓ Enfants de 3 à 16 ans : bénéficié de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)
- ✓ 16 à 18 ans : familles dont le plafond de revenus ouvre droit à l'ARS



TRANSPORT SCOLAIRE

Inscription auprès du service éducation. Attention, le nombre de place est limité.

Une carte est remise à votre enfant. Elle doit être présentée au chauffeur à chaque trajet.

Païement au trimestre à réception de la facture « transport scolaire ».

Tarif pour le trimestre :

- Pour 1 enfant pour le trimestre : 40€ soit (120€ par an)
- Pour 2 enfants pour le trimestre : 36,20€ le trimestre soit (108,60€ par an)
- L'ensemble des familles bénéficie de la gratuité à partir de la 3^{ème} inscription pour un même foyer
- Tarif social : 20,30€ le trimestre soit (60,90€ par an)

- ✓ Transport scolaire : présence d'un agent dans chaque bus, c'est un choix de la Collectivité pour la sécurité des enfants.
- ✓ Coût annuel moyen du service par enfant pour la municipalité : environ 900€

Nous vous informons de la procédure obligatoire, le ramassage scolaire ne sera pas fait si l'enfant n'est pas inscrit :

- Sur le site d'inscription au transport scolaire du réseau Calibus et TER pour l'année scolaire 2026-2027. Vous pourrez procéder à l'inscription de l'élève en cliquant sur le lien suivant : <https://calibus-inscription.lacali.fr/>. Vous pouvez également consulter les horaires du circuit <https://www.calibus.fr/transport-scolaire/fiches-horaires-ecoles-elementaires/>

Inscriptions et réinscriptions

Sur le site :

www.calibus-inscription.lacali.fr

ou via le QR code :



LA VILLE DE SAINT DENIS DE PILE RENFORCE SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE AVEC L'INSTALLATION DE BOITES AUX LETTRES PAPILLON

NOUVEAU

Ce dispositif, porté par l'association *Les Papillons*, permet aux enfants et aux adolescents de signaler, de manière simple et confidentielle, une situation qui les inquiète, les fait souffrir ou les met en danger.

Les messages déposés seront relevés puis transmis aux professionnels de l'association, qui les analyseront et engageront, lorsque cela s'avérera nécessaire, les démarches adaptées afin d'accompagner et de protéger les jeunes concernés.



PROCÉDURE EN CAS D'ACCIDENT À L'ÉCOLE

Si votre enfant est blessé

- Renseignez-vous sur les circonstances de l'accident et faites établir un certificat par un médecin.
- Déclarez l'accident à votre assureur dans les cinq jours.
- Conservez les décomptes de remboursement de la sécurité sociale et éventuellement de votre mutuelle.

Si votre enfant est à l'origine d'un accident

- Déclarez l'accident à votre assureur, quelle que soit votre première opinion sur la responsabilité de votre enfant.

Procédure mise en place par la municipalité en cas d'accident :

- Si votre enfant subit un accident pendant la pause méridienne la direction de l'école sera informée afin de pouvoir vous transmettre les éléments et circonstance de l'accident.
- Selon la gravité, vous serez appelé à titre d'information, vous pourrez alors décider de venir chercher votre enfant ou de le laisser à l'école ou l'accueil périscolaire si son état le permet.
- Pour tout incident grave les secours seront contactés immédiatement et les premiers soins prodigués puis les parents de la victime seront contactés.

En cas d'accident, une déclaration est réalisée par le personnel de surveillance. Ce document peut vous être remis sur demande dans le cadre de votre procédure d'assurance

Nous vous rappelons que votre/vos enfant(s) doit être couvert(s), a minima, par **une police de responsabilité civile**, idéalement couplée à une assurance individuelle accident, que vous devrez fournir en début d'année lors de l'inscription à l'école et aux différents services périscolaires.

Ce sont vos assurances individuelles qui couvrent vos enfants en cas d'accident ou d'incident et non celles de la Mairie.

Une attestation d'assurance scolaire devra être fournie obligatoirement dès la rentrée scolaire.

Contact : Service éducation 05 57 55 83 50

ESPACE FAMILLES

Au quotidien, pour faciliter vos démarches liées aux services périscolaires et 24h/24

Vous disposez d'un espace famille personnalisé vous permettant de bénéficier d'informations continues, de réaliser des démarches (changement adresse, téléphone, mail, facture électronique) de payer vos factures en ligne et de procéder aux inscriptions de vos enfants.

Rendez-vous sur <http://www.mairie-saintdenisdepile.fr> et cliquez sur ESPACE FAMILLES ou sur <https://www.espace-citoyens.net/saintdenisdepile/espace-citoyens/>

Pour vous connecter, utilisez vos identifiants et mots de passe inscrits sur toutes vos factures.

Le service éducation répond à vos questions concernant l'utilisation de l'espace famille au 05 57 55 83 50 ou par mail espace.famille@mairie-saintdenisdepile.fr

Horaires guichet éducation :

SAINT DENIS DE PILE

BOMA

Le guichet éducation



Le Guichet éducation vous accueille au sein de la médiathèque à Boma tous les après-midi du mardi au vendredi. Vous pouvez y réaliser les inscriptions scolaires et périscolaires ainsi que le règlement des factures.



©Sophie Pawlak

Mardi : 14h - 18h / Mercredi : 14h - 18h
Jeudi : 14h30 - 19h / Vendredi : Sur rendez-vous
Possibilité de prendre rendez-vous avec le service sur d'autres créneaux si besoin.

05 57 55 83 50

espace.famille@mairie-saintdenisdepile.fr



1, route de Guitres
33910 SAINT DENIS DE PILE

Rentrée 2026/2027 : la ville dote les élèves de l'élémentaire Anne Frank de fournitures plus saines pour composer leur trousse.

Pour la rentrée 2026/2027, la Ville fournira aux élèves de l'école élémentaire Anne Frank une sélection de fournitures essentielles, choisies pour leur composition plus saine et fabriquées en France ou dans l'Union européenne : **4 stylos (bleu, rouge, noir et vert), 1 crayon à papier, 1 gomme, 2 bâtons de colle, 1 règle et 1 taille-crayon avec réservoir.**

Une action concrète pour réduire l'exposition des enfants aux substances superflues et limiter l'empreinte carbone liée aux achats scolaires.

NOUVEAU





Partie à découper et retourner signée au Service Education (Accueil Périscolaire)

ATTESTATION DE LECTURE ET AUTORISATION
(à retourner au plus tard le 26 septembre 2025 au service éducation)

Je soussigné/e

Parent/Tuteur/Tutrice légal/e de l'enfant.....

1° Déclare avoir pris connaissance du guide pratique de rentrée scolaire 2025-2026, et en accepte le contenu.

2° Autorise la municipalité, en cas d'accident sur le temps périscolaire et/ou pause méridienne, impliquant mon enfant (victime, auteur), à fournir mes coordonnées (téléphone, adresse, assurance) aux parties concernées.

☐ Oui ☐ Non

3° Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des temps périscolaires ci-joint, et en accepte les termes (Validation du règlement intérieur indispensable pour toute participation aux différents services périscolaires)

☐ Oui ☐ Non

A Saint Denis de Pile, le

Signature (précédé de la mention lu et approuvé)

